

C*hangement de traitements statistiques et calculs d'évolution*

Les traitements statistiques effectués par l'INSEE sur les déclarations fiscales des entreprises transmises par la direction générale des impôts (DGI) améliorent d'année en année la qualité du fichier FICUS, mais rendent aussi inopérants les calculs d'évolution.

Le fait de prendre en compte, pour la première fois en 2004, les entreprises relevant d'un régime fiscal ultra-simplifié (micro-entreprises ou déclaratif spécial) induit une discontinuité supplémentaire dans les séries.

La notion d'indépendance, utilisée pour distinguer les entreprises libérales parmi l'ensemble des entreprises des secteurs d'activités retenus, est appréciée directement à partir du fichier des liaisons financières de l'INSEE.

Sont indépendantes les entreprises qui ne sont pas têtes de groupe ou filiales (possédées à plus de 50 %) d'un groupe français ou étranger ; cependant lorsque les effectifs salariés cumulés des membres exerçant une même activité libérale représentent au moins 60% des effectifs salariés totaux du groupe, ces membres (tête de groupe et filiales) sont considérés comme étant des entreprises libérales.

Sont également considérées comme dépendantes et exclues du champ des entreprises libérales, les Co-entreprises (Joint-ventures), les entreprises ayant la catégorie juridique GIE ou Société en participation avec personne morale.